

When they call you a terrorist – A Black Lives Matter Memoir, Patrisse Khan-Cullors et Asha Bandele, *Saint Martin's Griffin*, New York, 2020

Présentation de l'ouvrage

Ce livre, publié en janvier 2020, est le fruit de la collaboration de deux femmes engagées au sein de leur communauté, en faveur de réformes systémiques de justice sociale pour les minorités, notamment afro-américaines. Patrisse Khan-Cullors nous livre le récit autobiographique du parcours de survie auquel elle a été confrontée, avec sa famille de 4 frères et sœurs élevé.e.s par une mère célibataire. Cette dernière cumulait les emplois pour faire vivre sa famille, au sein d'un quartier pauvre du Sud de la Californie dans les années 1980. C'est le récit d'une jeune femme, témoin admirative de la résilience de sa mère, mais également impuissante face aux démêlés répétés de son père biologique, ainsi que de l'un de ses frères aînés, avec la police et la justice - aggravant les troubles mentaux de ce dernier. Co-auteurice, Asha Bandele est rédactrice au sein du magazine *Essence*, poétesse, activiste de la lutte pour la justice sociale et ancienne directrice de la Drug Policy alliance à New York. Elle a été récompensée pour son autobiographie, *The prisoner's wife : A memoir*¹ où elle relate son expérience, marquée par le choix d'épouser un homme condamné à 20 ans de prison.

C'est le récit d'une colère envers un système oppressif, en guerre contre sa propre jeunesse - ou du moins celle d'une minorité - dont les droits sont restreints par les politiques, faisant d'eux des citoyens de seconde zone. C'est le récit d'une jeune femme noire, queer, épouse, mère et activiste choisissant d'opposer à la haine raciale de l'apartheid américain moderne, l'inclusion de toutes les formes d'identités. Et qui, après une énième tragédie – la mort du jeune Trayvon Martin dont le meurtrier sera acquitté – cofonde, aux côtés d'Opal Tometi et d'Alicia Garza, le mouvement *Black Lives Matter*.

¹ Voir Asha Bandele : <https://www.encyclopedia.com/education/news-wires-white-papers-and-books/bandele-asha-1970>

Thématiques abordées

> Le caractère multidimensionnel de l'oppression systémique envers la communauté afro-américaine

Un premier ensemble de points est souligné tout au long de l'ouvrage, concernant la victimisation multidimensionnelle à laquelle sont confrontées les minorités, et plus particulièrement les Afro-américain.e.s. L'autrice dresse une liste de facteurs discriminants impactant leur bien-être et développement, symptomatique de la gentrification de l'espace urbain. Ainsi, les Afro-américain.e.s font face de manière disproportionnée à un manque d'investissements, et donc de qualité, dans les services et les infrastructures auxquels il.elle.s ont accès. Ceci induit, entre autres, une insécurité alimentaire pouvant avoir de graves conséquences sanitaires - comme le développement de maladies de la pauvreté, telles que le diabète, l'obésité, ou encore les maladies cardiovasculaires prématurées. Cela concerne également les emplois, peu qualifiés et sous-payés – dont le cumul demeure toujours insuffisante pour combler leurs différents besoins - ou encore les logements insalubres.

> Les effets délétères de la guerre contre les drogues et les gangs sur les jeunes Afro-Américains

Patrisse Khan-Cullors relève que ces phénomènes sont symptomatiques de la recomposition de la ségrégation - ayant eu cours durant l'ère Jim Crow ²- et qui, bien que proscrite, se perpétue à travers la reproduction de représentations sociales des minorités.

L'autrice pointe la guerre lancée par le Président Richard Nixon, dans les années 1970, contre les drogues et les gangs, menée plus spécifiquement dans les quartiers pauvres, et se poursuivant encore de nos jours. Dans la conception de cette guerre, l'ordre social est racialisé. L'incarcération de masse des minorités est un instrument permettant aux firmes et États de bénéficier d'une main d'œuvre gratuite. Parallèlement, sur fond de déclin socio-économique de la classe rurale blanche, celle-ci peut occuper des positions supérieures, ou d'encadrement, vis-à-vis des prisonnier.ère.s. De plus, elle dénonce l'explosion des cas de troubles mentaux parmi la population carcérale en majorité noire, due à un usage excessif des mesures de confinement, à de mauvais traitements, mais également à une prise en charge sanitaire inefficace voire inexistante. En conséquence, la réinsertion sociale ds prisonniers est d'autant plus difficile, se traduisant par une récidive quasi certaine.

² Période s'étendant de la fin des années 1880 à l'après Seconde Guerre mondiale (jusqu'à la fin des années 1960), visant à restreindre les opportunités économiques et sociales, ainsi que l'accès aux espaces publics des Afros-américain.e.s (des espaces sont réservés dans les moyens de transports et les toilettes, mais également de l'interdiction de mariages interraciaux, etc...). Elle se traduit par le principe « séparés, mais égaux ». Voir : <https://www.history.com/topics/early-20th-century-us/jim-crow-laws> ; https://www.herodote.net/18_mai_1896-evenement-18960518.php

Ces phénomènes se reproduisent à travers le concept de « school-to-prison pipeline »³, que l'auteur critique. Il s'agit d'un conditionnement, dû à l'application d'une politique de tolérance zéro à l'égard des comportements jugés inappropriés, des jeunes noir.e.s issu.e.s des quartiers défavorisés. A travers leur système scolaire, une forme d'acclimatation à l'univers carcéral est mise en œuvre, dès le plus jeune âge. Ainsi, on observe au sein de ces espaces éducatifs, une militarisation et une présence accrue des services de police intégrés, de détecteurs de métaux à leur entrée, des fouilles canines régulièrement effectuées – au motif de protection de l'ordre social et public. Il s'agit donc d'un ordre social fondé sur une systématique éviction des minorités - afro-américaines, mais aussi les personnes d'origine sud-américaine - qui sont pourtant moins consommatrices de drogue que la majorité blanche de la population. Cette construction politique de l'ennemi fait de la personne noire une sorte de super-prédateur, un danger pour la sécurité, la santé et la morale publique.

➤ L'activisme de Patrisse Khan-Cullors et l'émergence de son mouvement de plaidoyer en faveur de la justice socio-économique et politique

Face à cet environnement hostile, Patrisse Khan-Cullors évoque sa construction identitaire, et le développement de son leadership. À l'occasion d'études d'auteur.ice.s, engagées dans la lutte pour les droits civiques, mais aussi à l'intégration d'un lycée en sciences sociales, elle approfondira les questions de racisme, de sexisme, et d'hétéronormativité - et décidera d'affirmer son identité queer. C'est ce parcours qui forge son activisme visant à déconstruire et dénoncer les inégalités structurelles auxquelles sont exposées les minorités. Elle embrasse ainsi ce qu'elle considère comme étant sa responsabilité individuelle, en mobilisant régulièrement ses talents ainsi que son réseau, dans des campagnes en faveur de la justice sociale. Elle dénonce également la nécessité pour les minorités de devoir mobiliser l'opinion publique via les médias, pour que des individus blancs, transgressant ostensiblement la loi, fassent l'objet d'enquêtes et soient traduits en justice. Ce fut le cas pour le meurtrier de Trayvon Martin, mais qui, en dépit de ses antécédents de violence, sera acquitté de toutes charges. C'est suite à cela que #BlackLivesMatter se transforme en réseau national, puis international, impulsé par trois femmes - Opal Tometi, Alicia Garza et elle-même, Patrisse Khan-Cullors.

Dans son combat, elle porte également la cause des femmes, car les activistes mais aussi les citoyennes lambda victimes d'abus au sein de la communauté sont rendues invisibles. Elle questionne l'absence de mise en avant dans la sphère publique, des femmes noires dans les mouvements de protestation et de revendication des droits civiques. Pourtant, des mères sont mobilisées en masse pour réclamer le droit de ne pas avoir à élever leurs enfants dans la peur - d'une incarcération ou d'un deuil prématuré. Des milliers de femmes protestent contre les abus à l'égard des membres de leur famille, ou tout simplement de leur communauté. Une campagne à

³ À savoir un parcours menant de l'école vers la prison.

laquelle l'auteur a participé, visait à ce que les femmes victimes de brutalités policières ne restent plus dans l'ombre des victimes masculines, davantage médiatisées. C'est ainsi qu'au sein du mouvement Black Lives Matter qu'elle a cofondé elle promeut et milite pour la reconnaissance de la place et du rôle des femmes, ainsi que des individus LGBT, dans une volonté de justice sociale.

C'est à l'occasion d'une de ses initiatives de plaidoyers – contre les tortures systématiques envers les personnes interpellées par les forces de police de Los Angeles – que l'activiste fera face à des oppositions d'un nouveau genre pour elle. Revendiquant davantage de redevabilité de ces forces de l'ordre, censées être au service de toute la population, elle est assimilée à une « terroriste », tandis que son domicile fait plusieurs fois l'objet de perquisitions de police. L'autrice considère ces manœuvres, qui se poursuivront par la suite, comme étant des tentatives de discrédit et d'intimidation, de la part des tenants d'un système imprégné de suprémacisme blanc.

Analyse critique

Des études ont documenté la criminalisation institutionnalisée des minorités noires aux États-Unis, de même que la réactualisation du système ségrégationniste de l'ère Jim Crow, à travers les politiques sécuritaires, sanitaires, socio-économiques et institutionnelles que Patrisse Khan-Cullors décrit dans ses mémoires. À titre d'exemple, l'écrivaine et activiste Michelle Alexander, établit ce qu'elle considère comme étant un « contrôle social racialisé⁴ » participant à la privation de droits, notamment politiques, des personnes ayant été sous le coup de poursuites judiciaires – et donc a fortiori les membres des minorités surreprésentées dans les prisons états-uniennes. D'autre part, le phénomène de criminalisation des communautés, y compris des leaders de mouvements dits révolutionnaires, dont Patrisse Khan-Cullors se dit victime, est un procédé récurrent et antérieur à la guerre aux drogues de Nixon. En effet, l'emploi d'impératifs de sécurité nationale justifiant la surveillance, les tentatives d'intimidation envers des activistes – tels que le Dr Martin Luther King, ainsi que des membres du parti *Black Panthers*, a notamment été mis en oeuvre durant le programme Cointelpro du FBI⁵. En dépit de l'arrêt de ce programme en 1971, la

⁴ Michelle Alexander, « Le nouveau Jim Crow. Comment l'incarcération de masse transforme les personnes de couleur en citoyens de seconde zone de façon permanente », 2016/4 (n° 88), *Mouvements*, p. 59-64, disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-mouvements-2016-4-page-59.htm> _

⁵ Nadine Frederique, « COINTELPRO United States government program », 21 Juillet 2016, *Britannica*, disponible sur : <https://www.britannica.com/topic/COINTELPRO> ; Marie-Agnès Combesque, « Comment le FBI a liquidé les Panthères noires », Aout 1995, *Le Monde diplomatique*, disponible sur : <https://www.monde-diplomatique.fr/1995/08/COMBESQUE/6545>

même ligne directrice continue à être employée jusqu'à ce jour⁶. Ainsi, le Président Donald Trump a assimilé les militants.e.s antiracistes du mouvement *Black Lives Matter*, suite à la mort de George Floyd, à des « antifas », et a souhaité le voir qualifié comme une entité terroriste⁷.

D'autre part, les revendications de Patrisse Khan-Cullors contribuent à interroger les représentations sociales de la femme noire. Cela est d'autant plus problématique quand elle est perçue comme défiant l'ordre établi - quand bien même il s'agirait de faire valoir ses droits - parce qu'on s'évertue à la rendre invisible lorsque ses revendications dérangent. C'est ce qu'a cherché à démontrer le Docteur Monique W.Morris, ayant enquêté auprès de jeunes filles noires incarcérées. En effet, dès le plus jeune âge, la femme noire intériorise, à travers l'institution scolaire notamment, les biais raciaux et de genre qui lui feront constamment obstacle, lui intimant de subir en silence. Bien que davantage confrontée à l'incarcération de masse, que ses congénères du même sexe issues d'autres communautés, ainsi qu'aux brutalités policières, elle n'en demeure pas moins mise de côté, en raison de son appartenance ethnique et de son sexe⁸. On rappellera à titre d'exemple, que seule la mobilisation portée par Ben Crump - un avocat régulièrement impliqué aux côtés des victimes de violences policières – a permis de médiatiser en mai 2020, le meurtre de Breonna Taylor pourtant survenue deux mois plus tôt, afin qu'une enquête soit diligentée⁹. Ces phénomènes ont d'ailleurs conduit le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) à prendre position, rappelant l'héritage du racisme qu'elles doivent porter¹⁰.

Et à l'heure où Madame Kamala Harris, Sénatrice de Californie, vient tout juste d'être nommée colistière de Joe Biden à la présidence des États-Unis, on peut y voir – en plus du parcours professionnel et politique de celle-ci - un choix audacieux de la part du candidat à la présidence, s'alignant sur les revendications de plus en plus pressantes des militants antiracistes et face au sexisme de l'actuel Président. Cette nomination est donc à la fois symbolique et historique, notamment en ce mois d'août 2020, célébrant le centenaire du droit de vote des

⁶ Paul Parant, « Etats Unis : le FBI surveille des groupes 'extrémistes noirs' », 7 Octobre 2017, *L'Express*, disponible sur : https://www.lexpress.fr/actualite/monde/amerique-nord/etats-unis-le-fbi-surveille-des-groupes-extremistes-noirs_1950379.html ; Sam Levin, « FBI terrorism unit says 'black identity extremists' pose a violent threat », 7 Octobre 2017, *The Guardian*, disponible sur : <https://www.theguardian.com/us-news/2017/oct/06/fbi-black-identity-extremists-racial-profiling>

⁷ « Tensions aux Etats-Unis : Donald Trump veut inscrire les 'Antifa' comme organisation terroriste », 31 Mai 2020, *Le Parisien*, disponible sur : <https://www.leparisien.fr/international/tensions-aux-etats-unis-donald-trump-veut-inscrire-les-antifa-comme-organisation-terroriste-31-05-2020-8327388.php>

⁸ Monique W.Morris, « *Pushout : The criminalization of Black girls in schools* », 2016, The New Press, New York

⁹ « Aux Etats-Unis, indignation après la mort d'une jeune ambulancière noire, tuée par la police », 13 Mai 2020, *Le Monde*, disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/05/13/aux-etats-unis-indignation-apres-la-mort-d-une-jeune-ambulanciere-noire-tuee-par-la-police_6039575_3210.html

¹⁰ « Racisme : la vie des femmes et des filles noires compte, affirme le Comité des droits de la femme de l'ONU », disponible sur : <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1072771>

Américaines (accordé par le 19^e amendement d'Aout 1920)¹¹. Mais bien que sa candidature ne fasse pas nécessairement l'unanimité, il reste à voir ce que ce tandem sera en mesure de faire quant à la fracture raciale aux États-Unis qui n'a cessé de s'approfondir.

D'autre part, on peut considérer l'importance progressive et les impacts du mouvement *Black Lives Matter* sur la société américaine, ayant contribué à la fois à certaines réalisations, mais aussi à éveiller d'autres formes d'opposition. L'aura et les revendications de cette organisation opérant à l'échelle nationale, n'a pas tardé à gagner d'autres pays, tels que la France, le Royaume Uni, ou encore l'Afrique du Sud. Et durant ce printemps 2020, la mort de Georges Floyd – mais aussi celles d'Ahmaud Arbery, de Rayshard Brooks, a été l'énième étincelle, celle de trop, encore une fois ayant suscité de massives manifestations.

Dans un premier temps, on peut relever qu'en accord avec ce que l'autrice revendique dans ses mémoires, s'est développé le mouvement « Defund the police » invitant les autorités étatiques à réinvestir les fonds publics alloués aux services de l'ordre dans des priorités sociales – tels que l'éducation, l'alimentation ou encore la santé¹². Cet appel, réitéré depuis les émeutes de Ferguson¹³ en 2014, sous-entend l'inefficacité du système de maintien de l'ordre. C'est ainsi qu'a été acté le démantèlement de la police locale par le conseil municipal de Minneapolis, dans la ville même où Georges Floyd a été tué¹⁴, en vue d'implémenter un système participatif de sécurité et de résolution des conflits, basé sur l'implication des organisations communautaires. De plus en plus d'élus y sont favorables, à tel point qu'à l'échelle fédérale a été voté à la Chambre des représentants - à majorité démocrate - le « George Floyd Justice in Policing Act », et devant être soumis au Sénat à majorité républicaine. Si ce second vote est favorable, il impliquera entre autres, davantage de transparence et de redevabilité des membres des forces de l'ordre, et plus

¹¹ Le Monde, « Présidentielle américaine : Kamala Harris, un choix historique contre Trump », 12 Aout 2020, *Le Monde*, disponible sur : https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/08/12/presidentielle-americaine-kamala-harris-un-choix-historique-contre-trump_6048777_3232.html

LESNES Corine, « Kamala Haris, la revanche des femmes noires sur la scène politique américaine », 12 Aout 2020, *Le Monde*, disponible sur : https://www.lemonde.fr/international/article/2020/08/12/kamala-harris-la-revanche-des-femmes-noires-sur-la-scene-politique-americaine_6048779_3210.html

¹² Paul Guyonnet, « Contre les violences policières, le concept 'Defund the Police' monte aux Etats-Unis », 8 Juin 2020, *Huffington Post*, disponible sur : https://www.huffingtonpost.fr/entry/defund-the-police-etats-unis-george-floyd_fr_5eddf52c5b659e41a835734

¹³ À l'été 2014, Michael Brown un jeune afro-américain, désarmé était abattu de près de 6 balles par un officier de police blanc, son corps gisant au milieu de la route durant 4 heures. À la suite de quoi, d'importantes émeutes anti-racistes avaient eu lieu aux États-Unis ont duré plusieurs mois, d'autant plus que le policier n'avait pas été inculpé. Or, comme à pu le rappeler Patrisse Khan-Cullors dans son livre, à Ferguson les infractions les plus minimes des minorités afros américaines faisaient systématiquement l'objet de contrôles policiers ou d'amendes - ces ressources financières pouvant constituées jusqu'à 25% du budget de la municipalité.

¹⁴ Maxime Bourdeau, « Après la mort de George Floyd, Minneapolis va supprimer sa police », 8 Juin 2020, *Huffington Post*, disponible sur : https://www.huffingtonpost.fr/entry/apres-la-mort-de-george-floyd-minneapolis-va-supprimer-sa-police_fr_5edd7060c5b6bd197e141345?utm_hp_ref=fr-homepage

de possibilités d'engager des poursuites à l'égard d'officiers contrevenant à ces dispositions égalitaires¹⁵.

Néanmoins, le mouvement cristallise également les tensions. Ainsi, des critiques telle que l'écrivaine française Tania de Montaigne, s'opposent à ce qu'ils perçoivent comme étant l'entretien d'une rhétorique de victimisation. Celle-ci se manifeste par la perpétuation d'une lutte contre la « hiérarchisation des races¹⁶ », au détriment d'un activisme fondé sur le prisme des droits humains universels¹⁷. D'autre part, le mouvement a participé à remettre à l'ordre du jour un débat, pour beaucoup méconnu, sur la place accordée et la célébration de personnalités historiques impliquées dans l'esclavage et le colonialisme, dans l'espace public. La grogne sociale ayant conduit aux dégradations et aux déboulonnements de statues, est longuement critiquée, notamment en ce qu'elle constitue un effacement pur et simple de l'Histoire, sans la moindre pédagogie, notamment à l'égard des générations à venir¹⁸.

¹⁵ « George Floyd Justice in Policing Act passes the US House », 27 Juin 2020, NAACP, disponible sur : <https://www.naacp.org/latest/george-floyd-justice-policing-act-passes-u-s-house/>

¹⁶ Élaboration d'une échelle raciale entre les êtres humains ayant permis d'avaliser entre autres, la supériorité des Blancs sur les Noirs au XVIIIe siècle, et justifiant. Les non-blancs étant considérés comme moins évolués, ce concept a permis de justifier l'esclavage, mais surtout la colonisation en plein essor. Voir : Patou-Mathis Marylène, « De la hiérarchisation des êtres humains au « paradigme racial » », *Hermès, La Revue*, 2013/2 (n° 66), p. 30-37. URL : <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2013-2-page-30.htm>

¹⁷ Marion Ruggieri, « Tania de Montaigne : 'Avec la mort de Georges Floyd, un espace s'est ouvert' », 7 Juillet 2020, *Elle*, disponible sur : <https://www.elle.fr/Societe/News/Tania-de-Montaigne-Avec-la-mort-de-George-Floyd-un-espace-s-est-ouvert-3869312> ;

« La réponse de l'écrivaine Tania de Montaigne à la lettre de Virginie Despentes », 9 Juin 2020, *Le Huffington Post*, disponible sur : https://www.huffingtonpost.fr/entry/la-reponse-de-lecrivaine-tania-de-montaigne-a-la-lettre-de-virginie-despentes_fr_5edeb043c5b65688515413cd

¹⁸ « Statues controversées : 'il faut expliquer, pas déboulonner', juge Stéphane Bern », 12 Juillet 2020, *Paris Match*, disponible sur : <https://www.parismatch.com/Actu/Societe/Statues-controversees-il-faut-expliquer-pas-deboulonner-juge-Stephane-Bern-1693685>